

Arguments/Riposte

« L'Union européenne, un effet de levier pour les projets d'entreprise »

Titre + illustration

L'Union européenne, un « effet de levier » pour les projets innovants et à risque ?

Développement

Par son espace, ses structures et ses mécanismes financiers, l'Union européenne constitue un formidable « effet de levier » pour financer des projets prometteurs et à risque, ce que ne permettrait pas un cadre uniquement national. Ainsi le plan **Juncker I mobilisera 315 milliards d'euros d'investissements entre 2015 et 2017**. Une garantie initiale de 21 milliards d'euros de crédits publics (16 milliards d'euros issus du budget de l'Union européenne et 5 milliards d'euros provenant de la BEI) permettra de lancer des emprunts sur les marchés obligataires pour atteindre 63 milliards d'euros utilisables par la BEI. En y ajoutant diverses contributions publiques et privées, 315 milliards d'euros d'investissements pourront être mobilisables sur 3 ans, **soit 15 fois le montant initialement disponible**. Sont notamment concernés l'innovation, l'énergie, les infrastructures, la promotion du capital humain ou la santé. Le 12 décembre 2017, les eurodéputés ont adopté **le nouveau plan Juncker II** qui prolonge le Plan Juncker I jusqu'en 2020 avec pour objectif de mobiliser **500 milliards d'euros** d'investissements d'ici là. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

Arguments/Riposte

« L'Union européenne, est-elle responsable du chômage ? »

Titre + illustration

L'Union européenne est-elle responsable du chômage ?

Développement

La situation de l'emploi en France n'est pas satisfaisante avec un taux de chômage de 9,2% en novembre 2017 (données Eurostat) et peut s'expliquer en partie par le dumping social dû aux écarts de salaires et des standards sociaux, notamment avec les pays de l'Est. Toutefois **l'appartenance à l'Union européenne n'est pas l'explication fondamentale**. Tout d'abord des pays européens ont des taux de chômage plus faibles (Allemagne : 3,6 %, Pologne : 4,5%, UE à 28 :7,3%) ou plus élevés (Italie : 11%, Espagne : 16,7%). Ensuite il serait suicidaire de se priver d'un marché européen de près de 500 millions de consommateurs, de plus en plus solvable et créateur d'emplois.

Pour autant des problèmes réels demeurent : le rapprochement des conditions sociales et des salaires – qui est largement engagé – doit demeurer un objectif permanent même s'il s'agit d'un processus de long terme dans un domaine qui relève des prérogatives des Etats. Par ailleurs des réformes profondes doivent intervenir dans le domaine fiscal pour éviter des taux d'imposition différents des sociétés et, par conséquent, **un dumping fiscal** (exemple : Irlande).

Arguments/Riposte

« L'Union européenne, protège-t-elle nos données ? »

Titre + illustration

L'Union européenne protège-t-elle les données liées aux personnes et aux entreprises ?

Développement

En raison de la mondialisation des données et des circuits d'information, un seul Etat n'a pas la capacité d'agir efficacement. **L'Union européenne a déjà pris des mesures** pour notamment instaurer des règles communes en matière de cyber-sécurité (protection des données) des prestataires de services numériques (Cloud), des moteurs de recherche et des places de marché en ligne, avec la Directive sur la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information (transposition nationale au plus tard le 9 mai 2018). Elle a aussi décidé un nouveau Règlement Général sur la Protection des Données personnelles qui devrait entrer en application le 25 mai 2018.

Toutefois l'Union européenne reste mal équipée face aux cyber-attaques et un réel manque d'investissements pèse sur son autonomie stratégique. Certains Etats membres remettent en cause certains aspects de la Directive en raison de l'impact sur leur souveraineté. **Il y a donc urgence à choisir la priorité** : ou se protéger ensemble, ou renoncer à se protéger.
